

**SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
du 15 Mai 2023 à 19 heures 30**

*suivant convocation aux Membres
en date du 9 mai 2023*

Présidence : Le Maire, Vincent STRICH

Membres présents : MM. Isabelle ALLOUCHE ; Sophie DIENER ; Germain JUNG (à partir du point 4) ; Pierre MALATRE ; Angélique MARTIN ; Jérôme PRUVOT ; Jean-Philippe RUBERT ; Sonia SCHMITZ ; Denis WACH et Céline WALTERSBERGER

Membres absents excusés : MM. Christian ENTZ ; Laetitia NASTASI ; Géraldine SCHURDER

Membres absents : Mme Floriane BARACCHINI

Secrétaire de séance : Mme Sonia SCHMITZ

Début de séance : 19h46

0-0-0-0-0-0-0-0

M. le Maire souhaite la bienvenue à l'ensemble de ses conseillers et les remercie chaleureusement pour leur présence, leur implication dans l'organisation et leur participation active dans le cadre de la Journée citoyenne. Il remercie également sincèrement le personnel communal et la population présente.

PROCURATION

Mme Géraldine SCHURDER donne pouvoir à Mme Angélique MARTIN ;

M. Christian ENTZ donne pouvoir à M. Jean-Philippe RUBERT ;

Pour les représenter au Conseil municipal du 15 mai 2023 à 19 heures 30, pour prendre part à toutes les délibérations, émettre tous votes, signer tous documents, et généralement faire le nécessaire.

Le Conseil prend connaissance des documents originaux de procuration.

1/ NOMINATION du ou de la secrétaire de séance

Le Conseil municipal nomme Mme Sonia SCHMITZ en qualité de secrétaire pour cette séance.

Avis favorable à l'unanimité

2/ ACCEPTATION du dernier P.V.

Suite à la transmission du P.V. de la séance du 3 avril 2023 ; aucune remarque n'est formulée quant au précédent procès-verbal.

Le P.V. est approuvé à l'unanimité par 12 voix POUR (10 + 2 procurations). Le PV est signé séance tenante par les membres présents.

3/ Candidatures pour les emplois-été 2023

Nous avons reçu 5 candidatures pour une demande d'emploi cet été.

- Melle Marie ALLOUCHE ;
- Melle Zoé CHRISTEN ;
- Melle Ambre FLOTA ;
- M. Charlie PRUVOT et
- Melle Julia STRICH.

Les périodes de travail restent fixées à 2 semaines maximum pour chaque jeune.

Le planning de présence sera défini avec l'agent technique. De nombreux travaux sont en prévision bien que les tâches restent toujours restreintes compte-tenu de la catégorie d'emploi qui consiste à proposer une 1^{ère} expérience professionnelle à des jeunes de moins de 18 ans.

Le Conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité par 12 voix POUR (10 + 2 procurations) pour l'emploi de ces 5 candidats aux périodes qui seront définies.

4/ Déclaration de vacance de poste suite au projet de départ à la retraite de M. Jean-Christophe MENGIS

M. Jean-Christophe MENGIS a fait savoir qu'il envisageait de faire valoir ses droits à la retraite. Dans cette perspective et en attendant sa demande officielle, il est décidé de créer une vacance de poste pour un emploi permanent d'agent technique relevant des grades d'adjoint technique, adjoint technique principal de 2^{ème} classe et adjoint technique principal de 1^{ère} classe, à raison d'une durée hebdomadaire de service de 35 heures par semaine.

L'autorité territoriale est chargée de procéder à l'actualisation de l'état du personnel.

L'autorité territoriale est chargée de procéder au recrutement d'un fonctionnaire sur cet emploi permanent et de prendre les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Cet emploi permanent peut également être pourvu par un agent contractuel de droit public sur le fondement de l'article 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 susvisée, compte tenu du fait que les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la législation ;

La nature des fonctions consiste en diverses tâches relatives aux particularités du service technique.

La rémunération est déterminée par rapport à l'indice afférent à la grille indiciaire, l'ancienneté professionnelle de l'agent ; ce point sera vu avec le Centre de gestion en fonction du candidat retenu.

L'autorité territoriale a procédé à la déclaration de vacance d'emploi auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin, dans les conditions et les délais fixés sous le n° V068230100903198001.

La prise de poste est prévue à partir du 1^{er} septembre 2023.

Pour cette déclaration de vacance de poste, le Conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité par 13 voix POUR (11 + 2 procurations)

Le RIFSEEP sera immédiatement versé au nouveau candidat ; les montants relatifs à l'IFSE et au CIA ont été définis à la discrétion du maire et communiqués au Conseil municipal pour information.

Arrivée de M. Germain JUNG au cours de la présentation du point 4

5/ Titularisation et instauration du RIFSEEP pour Mme Sandrine ZISETTE

Mme Sandrine ZISETTE avait été nommée au poste d'Adjoint technique sur la base d'une durée hebdomadaire de 12 heures, le 1^{er} mai 2022 pour une année de stage. Cette période est arrivée à échéance. Le maire propose la titularisation de Mme ZISETTE sur les mêmes critères. Une demande a été adressée dans ce sens au Centre de Gestion du Haut-Rhin.

Par la même occasion, Mme ZISETTE bénéficiera de l'application du RIFSEEP à effet rétroactif à partir du mois de juin 2023. Le maire définira le montant de l'IFSE et du CIA selon les modalités figurant dans l'arrêté relatif au RIFSEEP.

Le RIFSEEP a été appliqué au 1^{er} janvier 2018 et n'a jamais été revalorisé depuis.

Aussi le maire décide que les montants soient également revus pour l'ensemble du personnel des services technique et administratif ; ils seront applicables à compter du 1^{er} juin 2023.

Le maire communique les montants à titre informatif et par souci de transparence.

Le Conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité par 13 voix POUR (11 + 2 procurations)

6/ Finalisation des actes de vente concernant les terrains pour le verger « Hurler »

Les actes de vente préparés par l'étude notariale de Maître Sabine DE CIAN sont en cours de finalisation.

La délibération prise en date du 12 octobre 2020 précise toutes les modalités d'application, d'acceptation et de signature pour ce projet.

7/ BAUX DE CHASSE : affectation du produit de la chasse et modalités de consultation

Le Conseil municipal, après avoir été informé des dispositions des articles L429-12 et L429-13 du code de l'environnement concernant la destination du produit de la chasse et la consultation des propriétaires pour la période de bail du 2 février 2024 au 1^{er} février 2033, décide de :

- consulter les propriétaires pour l'abandon du loyer de la chasse à la commune et ce, dans le cadre d'une consultation écrite.
Le produit de la location de la chasse est abandonné à la commune lorsqu'il en a été expressément décidé ainsi par les deux tiers au moins des propriétaires représentant les deux tiers au moins des fonds situés sur le territoire communal. La non-réponse vaut refus d'abandon du produit à la commune.

La décision d'abandonner ou non le loyer de la chasse est publiée. La publication fait courir le délai de 10 jours opposable aux propriétaires souhaitant se réserver l'exercice du droit de chasse ou bénéficier du droit de priorité pour louer le droit de chasse sur les terrains enclavés, pour en aviser par écrit le maire.

En cas d'abandon à la commune, le produit de la chasse sera affecté à la couverture des cotisations obligatoires pour les propriétaires des assurances accident agricole et à l'entretien des chemins ruraux et forestiers.

Le Conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité par 13 voix POUR (11 + 2 procurations)

8/ Pénalités de retard sur les travaux de la chaufferie, nouvelle négociation

Une réunion s'est tenue en mairie le 25 avril dernier en présence de l'entreprise MISSLIN, du BET SCHLIENGER, du maire et de deux élus, MM. Pierre MALATRE et Jean-Philippe RUBERT. Cette réunion a permis de revoir le calcul des pénalités appliquées à l'entreprise MISSLIN après que des explications aient été fournies par cette dernière. Notamment un arrêt de chantier prononcé par le BET SCHLIENGER alors qu'il y avait possibilité pour l'entreprise MISSLIN de poursuivre les travaux. A la suite de ces nouvelles informations, un accord a été trouvé entre les différentes parties. Il se définit ainsi :

Initialement, les pénalités avaient été calculées sur la base de 174 jours à 155 € soit 26 970 €.

Cependant il convient d'appliquer la révision des prix calculée pour l'entreprise MISSLIN pour un montant de 5 504,43 €, on obtient un montant de 21 465,57 € (26 970 € - 5 504,43).

D'un commun accord, les pénalités sont divisées par 2 pour des raisons de cohérence et de planning. Les samedis et dimanches ne sont pas comptabilisés dans le décompte et avec une fin de chantier au 16/12/2022 au lieu du 07/10/2022, on obtient 70 jours soit 10 850 € de pénalités.

Par conséquent, le montant total des pénalités se chiffre à **10 850,00 €** (au lieu de 26 970,00 € initialement prévu)

Le Conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité par 13 voix POUR (11 + 2 procurations)

Par ailleurs, l'entreprise MISSLIN s'engage à appliquer la gratuité de la maintenance de la chaufferie pour la première année. Ensuite le contrat pourra être modulable en lieu et place de celui qui avait été initialement proposé. L'agent technique pourra bénéficier d'une formation lui permettant de pouvoir intervenir, dans la mesure du possible, sans pour autant faire déplacer la société MISSLIN.

9/ Référent déontologique : complément de délibération

Ce point est supprimé après que nous ayons eu confirmation par le service juridique du Centre de Gestion que notre délibération prise le 13 mars dernier est bien conforme à ce qui doit être pour être rendue applicable.

10/ Informations SLA

Matérialisation de la piste cyclable entre SLH et Rantzwiller : les travaux sont terminés à ce jour ; une réunion dite de « fin de chantier » est prévue sur site le mardi 16 mai 2023 à 14h00. MM. Germain JUNG et Jean-Philippe RUBERT ont prévu de s'y rendre.

Commission « Eau potable » : Mme Géraldine SCHURDER et M. Jean-Philippe RUBERT ont assisté à la réunion prévue le 2 mai 2023 à 18h00. M. RUBERT fait part de son retour et son ressenti sur le déroulement de cette réunion. La prochaine est prévue le 4 juillet 2023 et concernera les tarifs et les parts fixes de l'eau et l'assainissement.

M. RUBERT signale vouloir y assister afin de pouvoir exposer de vive voix nos préoccupations pour lesquelles nous avons adressé 2 courriers à SLA ; le 2^{ème} étant resté sans réponse à ce jour.

Commission « Valorisation des déchets » : la prochaine rencontre est prévue le mardi 31 mai 2023 ; M. Denis WACH y assistera en tant que délégué.

11/ Urbanisme

Certificat d'urbanisme n° CUa.068.324.23.F0001 présenté par la SCP TRESCH, Notaires à MULHOUSE, pour un terrain rue des Acacias, en section n° 04, parcelles n° 164, 165 et 169 d'une contenance totale de 1114 m².

Certificat d'urbanisme n° CUa.068.324.23.F0002@ présenté par Me Jean-Marc LANG, Notaire à SAINT-LOUIS, pour un terrain au 1A rue du Neusetz, en section n° 16, parcelle n° 385 d'une contenance de 542 m².

Certificat d'urbanisme n° CUa.068.324.23.F0003 présenté par la SCP VOROBIEF, Notaires à MULHOUSE, pour un terrain 92 rue Principale, en section n° 02, parcelle n° 379/45 d'une contenance de 1382 m².

Certificat d'urbanisme n° CUa.068.324.23.F0004 présenté par la SCP P. MUNCH, Notaires à MULHOUSE, pour un terrain 7 rue des Loups, en section n° 02, parcelle n° 288 d'une contenance de 2942 m².

Certificat d'urbanisme n° CUa.068.324.23.F0005 présenté par Mme Isabelle ROMON, 11 rue des Acacias, pour un terrain 7 rue des Acacias, en section n° 04, parcelles n° 164, 165 et 169 d'une contenance totale de 1114 m².

Déclaration préalable n° DP.068324.23.F0008@ présentée par M. Jean-Christophe MENGIS, pour un ravalement de façade, 13 rue des Loups, section n° 03, parcelles n° 185 et 186 d'une contenance totale de 2347 m².

Déclaration préalable n° DP.068324.23.F0009@ présentée par la société GEOP SARL, pour une division en vue de construire, rue du Neusetz, section n° 16, parcelles n° 401, 403 et 405 d'une contenance totale de 2553 m².

Déclaration préalable n° DP.068324.23.F0010 présentée par M. Romaric KESSLER, pour un changement de clôture, au 3 rue des Loups, section n° 02, parcelle n° 298 d'une contenance de 598 m².

Déclaration préalable n° DP.068324.23.F0011 présentée par M. Bertrand THIBAUT, pour la construction d'un abri sur une partie de la terrasse et l'installation d'une clôture, au 10 rue des Sources, section n° 03, parcelle n° 459 d'une contenance de 852 m².

Déclaration préalable n° DP.068324.23.F0012@ présentée par M. Roland SCHURDER, pour une division en vue de construire, au 7 rue de Rantzwiller, section n° 01, parcelle n° 83 d'une contenance de 2744 m².

Déclaration préalable n° DP.068324.23.F0013@ présentée par M. Raphaël MAURER, pour la pose d'un portail et de palissades, au 26 rue de Flaxlanden, section n° 16, parcelle n° 551 d'une contenance de 234 m².

Déclaration préalable n° DP.068324.23.F0014@ présentée par M. Roland SCHURDER, pour la pose d'une clôture, au 7 rue de Rantzwiller, section n° 01, parcelle n° 83 d'une contenance de 2744 m².

Le Conseil municipal prend connaissance des documents d'urbanisme qui sont transmis au service instructeur de SLA (Saint-Louis Agglomération), pour contrôle et vérification, ainsi qu'à l'ABF si concerné.

12/ Travaux

Rue des Maréchaux : pour l'aménagement de la rue des maréchaux, 4 entreprises ont été contactées :

- Entr. ROKEMANN de Waldighoffen
- Entr. Serge DENTZ de Steinbrunn-Le-Haut
- Entr. TP3F de Blotzheim
- Entr. BRUETSCHY de Schlierbach

Un dossier de demande de subvention sera présenté auprès de la CeA ; en cas d'acceptation, nous pourrions bénéficier d'une aide financière à hauteur de 48 % dans le cadre du « Contrat Territoire Alsace »

Réfection de trottoirs : nous sommes dans l'attente de la réception de 2 offres de prix de la part de l'Entr. STARTER de Feldkirch ainsi que TP3F de Blotzheim.

RD 6 bis : prévoir de faire une rustine de macadam devant la propriété sis 25 rue principale, en même temps que les travaux de réfection de voirie au regard du 85 rue principale (macadam arraché suite à l'orage)

13/ Activités des commissions

Commission du personnel : la commission s'est réunie le jeudi 11 mai dernier au sujet du poste à pourvoir au service technique. La date à laquelle Jean-Christophe MENGIS souhaite faire valoir ses droits à la retraite n'est pas encore complètement arrêtée. Il s'agissait également de faire le point sur la composition du salaire et l'attribution de primes instaurées dans le cadre du RIFSEEP.

3 candidats sont sélectionnés, ils seront convoqués pour un 2^{ème} entretien. La date arrêtée pour un début de contrat est le 1^{er} septembre 2023.

Commission paritaire : la commission devait se réunir le mardi 16 mai à 18h30 pour le renouvellement de la convention d'occupation des locaux avec la MJC ; ce point a finalement été traité lors de cette séance.

Il sera proposé à l'Association St Maurice une reconduction de cette convention pour 9 années supplémentaires. La seule différence consiste en la redevance d'une participation pour charges qui était jusqu'alors fixée à 15 € pour la location du caveau et à 30 € pour la salle de réception + caveau.

En raison de l'augmentation du prix des énergies et des consommables (électricité, eau, chauffage + maintenance et vidange des poubelles), il est proposé de fixer une participation à hauteur de 25 % sur chaque prix de location.

Ce projet sera soumis au président de la MJC pour avis.

Commission développement culturel : la séance de cinéma en plein air est reconduite cette année encore, elle se tiendra le vendredi 25 août 2023. M. Jérôme PRUVOT a pris contact avec l'agence CRCC, laquelle a annoncé une augmentation de sa prestation qui passe à 970.00 €. Le prix de location du film viendra en supplément et en fonction du choix.

14/ Informations / Divers

Orage du 5 mai 2023 :

- Rivières de Haute Alsace : suite à l'épisode de l'orage violent qui s'est abattu sur notre commune et les villages environnants, Mme SCHNEIDER représentant l'organisme « Rivières de Haute Alsace » est venue sur place et sur notre demande afin de constater les dégâts mais également pour reprendre le dossier pour l'implantation d'un 4^{ème} bassin de rétention. Germain JUNG, Géraldine SCHURDER et Jean-Philippe RUBERT l'ont reçue et se sont entretenus avec elle pour la suite.

Il nous appartient maintenant de contacter les propriétaires concernés par la vente de leurs terrains à des fins d'emprise foncière pour la création de ce nouveau bassin.

- Collectivité Européenne d'Alsace : M. SUTTER de la CeA est également venu sur place le vendredi 12 mai afin de constater de visu les dégâts occasionnés sur la RD 6 bis, notamment le macadam soulevé et arraché par les pluies torrentielles.

Des investigations seront menées pour connaître l'origine du soulèvement du macadam à cet endroit précisément.

- Notre commune doit-elle être reconnue en zone de « catastrophe naturelle » : nous attendons la décision de la Préfecture à ce sujet. Heureusement il n'y a pas eu de dégâts à déplorer chez les particuliers.
L'inondation survenue à l'école maternelle pourrait être couverte par notre assurance communale avec l'option souscrite « dégâts des eaux » ; ce point sera toutefois vérifié.

Proposition d'aide pour le service technique : nous avons reçu un courriel de la part d'un habitant de notre commune qui souhaite apporter son aide pour l'entretien des espaces situés sur les hauteurs du village, à savoir les abords du réservoir, le verger communal et les bancs.

Emplacement des bornes d'apport volontaire, rue de Rantzwiller : les bornes actuellement entreposées à hauteur du 7 rue de Rantzwiller seront déplacées à l'avant du site déchets verts à la sortie du village, sur le Rantzwillerweg.

Attribution de l'insigne correspondant défense : le maire a saisi l'opportunité de cette séance de Conseil municipal et la présence d'une majorité des élus pour remettre l'insigne « correspondant défense » à M. Jean-Philippe RUBERT.

Association sportive du collège de Sierentz : demande de subvention exceptionnelle pour participer au championnat de France football à Cergy du 23 au 26 mai prochain

Foyers Clubs d'Alsace : assemblée générale le vendredi 09 juin 2023 à 18h45 à Illzach + reprendre contact avec José MENENDEZ au sujet des chiffres à transmettre et des nouveaux tarifs applicables à la rentrée

Santé au travail : assemblée générale le mardi 13 juin 2023 à 16h30 à Mulhouse

CIADE : assemblée générale le vendredi 30 juin 2023 à 10h00 à Colmar

ATD Alsace : la campagne 2023 des villes et villages fleuris est lancée, les dates de tournées du jury fleurissement d'Alsace sont prévues les 18,19 et 25,26 juillet 2023

Offre de santé mobile : M. Gustavo ACOSTA sera reçu par le maire le mardi 16 mai à 14h00 pour présenter son projet

EFS Grand Est : la collecte organisée le 28 mars dernier a permis d'accueillir 43 donateurs de sang ; au nom des malades, l'EF adresse ses remerciements aux donateurs ainsi qu'à l'ensemble des équipes pour leur collaboration

4^{ème} salon des maires et présidents d'EPCI : le vendredi 16 juin 2023 d 9h00 à 17h00

Fête d'été de la MJC : le samedi 10 juin 2023

Tour de table :

M. Germain JUNG porte à la connaissance du Conseil municipal, un ancien plan de la rue de Rantzwiller faisant apparaître un fossé permettant jadis l'écoulement direct des eaux dans le « Muehlbach » ; ce fossé est aujourd'hui comblé. Peut-être serait-il judicieux d'étudier sa réouverture pour permettre un écoulement direct des futures coulées de boue.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures et 58 minutes
La prochaine séance est prévue pour le 12 juin 2023

Signature des membres présents :

Le Maire, Vincent STRICH :		
Isabelle ALLOUCHE :	Floriane BARACCHINI : <i>Absente</i>	Sophie DIENER :
Christian ENTZ : <i>Par procuration, J-Philippe RUBERT</i>	Germain JUNG : <i>Arrivé à partir du point n°4</i>	Pierre MALATRE :
Angélique MARTIN :	Laëtitia NASTASI : <i>Absente excusée</i>	Jérôme PRUVOT :
J-Philippe RUBERT :	Sonia SCHMITZ : <u>Secrétaire de séance</u>	Géraldine SCHURDER : <i>Par procuration, Angélique MARTIN</i>
Denis WACH :	Céline WALTERSBERGER :	

Délibérations :

- N° 1 pour le point 03 :** candidatures pour les emplois-été 2023 ;
- N° 2 pour le point 04 :** déclaration de vacance de poste suite au projet de départ à la retraite de notre agent technique ;
- N° 3 pour le point 05 :** titularisation et instauration du RIFSEEP pour Mme Sandrine ZISETTE ;
- N° 4 pour le point 07 :** baux de chasse : affectation du produit de la chasse et modalités de consultation ;
- N° 5 pour le point 08 :** révision des pénalités de retard appliquées à l'entreprise MISSLIN ;